



Prétexte de licenciement abusif

Par **paris7513**, le **30/04/2009** à **12:26**

Bonjour, j'ai été licencié pour le site la lettre reçue (vous ne faites preuve d'aucune motivation, votre travail très lent et sans aucun intérêt de votre part nuit à la bonne marche et à l'image de marque de l'entreprise) mais qui est totalement faux je suis plombier, j'ai 5 autres collègues qui ont été licenciés le même jour et ils ont trouvé d'autres motifs pour eux, on a perdu un gros contrat avec les HLM de Paris (Paris Habitat) c'est pour ça qu'il nous a licenciés, j'ai toujours travaillé avec des collègues qui ont été licenciés on a la preuve que j'ai travaillé avec eux et que j'ai toujours fait ce que l'on me demandait avec beaucoup d'efficacité,

Par **jrockfalyn**, le **30/04/2009** à **17:07**

Bonjour, La coïncidence de plusieurs licenciements pour des motifs tels que la nuisance à la bonne marche de l'entreprise, la perte d'un gros contrat, etc. fait davantage penser à un licenciement économique collectif qu'à plusieurs licenciements pour motifs individuels... En cas de désaccord avec l'employeur sur le motif de licenciement, il faut saisir le conseil des prud'hommes. En allant collectivement avec vos collègues, vous pourrez plus facilement faire admettre la théorie du licenciement économique déguisé et obtenir des indemnités : notamment le fait que vous ne puissiez pas bénéficier de la CRP (prestation du pôle emploi) est une perte de chance... Bon courage